

RÉSOLUTION CA 2021-05-17 — 001

Considérant les discussions tenues au CRAC du 14 mai dernier portant sur la prestation de 2 000 \$ versée par l'assurance vie lors du décès d'une personne retraitée qui n'adhère plus à cette assurance;

Considérant que cette prestation de 2 000 \$ n'a jamais été indexée.

Sur proposition dument appuyée, il est résolu:

que soit acheminée une demande au Cartel intersyndical sur les assurances collectives et les régimes de retraite pour que celui-ci entreprenne les démarches afin que soit inscrite dans la police d'assurance vie une disposition pour que la prestation de 2 000 \$ soit augmentée et que, par la suite, elle soit indexée annuellement;

de mandater monsieur Pierre Laplante, responsable pour la FRUQ du dossier des assurances collectives pour présenter cette demande lors du CIRAC du 21 mai prochain.

Adoptée à l'unanimité le 17 mai 2021.



Claude Bédard



Anne Thibaudeau



Roland Côté



Pierre Laplante